

# Simplification

**A**ssister les entreprises en période de crise est un véritable défi pour notre profession. En tant que personnes de confiance de nos clients, nous partageons leur préoccupation de survie et recherchons avec eux des solutions afin qu'ils obtiennent les crédits nécessaires pour surmonter cette période difficile. Nous sommes sollicités de toutes parts afin d'aider à l'établissement de demandes de crédit ou à la constitution de dossiers d'investissement. Imaginez que nous devions faire cela pour des entreprises qui ne tiennent qu'une comptabilité rudimentaire et qui ne sont pas tenues de déposer de comptes annuels. Je renvoie à cet égard aux projets européens, dont nous avons déjà discuté à plusieurs reprises. La menace n'a toujours pas été écartée...

Les politiques n'ont cessé d'avancer de nouvelles propositions, faisant miroiter des économies exceptionnelles. Pour la simplification de la comptabilité des microentreprises, 7 milliards d'euros. Pour la simplification de l'utilisation de l'e-facturation, pas moins de 18 milliards d'euros.

Dans le cadre de l'e-facturation, nous avons collaboré avec Isabel au développement d'un projet d'intégration sécurisée, mais simple, des e-factures dans la comptabilité, avec un lien vers le paiement électronique. L'Institut participe également à un groupe de travail chargé de développer des propositions d'adaptation de notre législation dans le but de simplifier l'utilisation de la facturation électronique. Nous continuons bien entendu à plaider en faveur d'une sécurisation satisfaisante qui garantit l'authenticité des documents.

La nouvelle norme de « formation permanente » est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009. En peu de temps, la Commission de formation permanente a traité une centaine de demandes d'agrément en qualité d'opérateurs de formation. Comme nous l'avons déjà annoncé, seuls les séminaires agréés entrent encore en considération lorsqu'il s'agit de satisfaire à la norme de formation. À la suite de l'entrée en vigueur de cette norme, nos associations professionnelles ont pris des accords concernant la délivrance des attestations de présence. En tant qu'institut, nous avons pleinement soutenu cette initiative. Vous en saurez plus en lisant le présent numéro d'*Accountancy & Tax*.

Aux Pays-Bas, la fusion de la NIVRA et de la NOvAA sera bientôt effective. Après près de deux ans de préparation intense et de communication détaillée avec les membres, le projet finalisé sera présenté en décembre aux assemblées de membres des deux instituts. Le nouvel institut comptera quelque 22 000 membres, Registeraccountants et Administratie-accountants.

Enfin, il y a encore une date importante à retenir, celle du **12 février 2010**. Ce jour-là, nous fêterons les 25 ans de l'Institut. Lors de la séance académique, nous évoquerons le passé et l'avenir de l'Institut. Des conférenciers de renom traiteront de sujets d'actualité et nous feront part de leur avis sur ces sujets. La journée s'achèvera par une visite du Musée Magritte et un dîner aux Musées royaux des Beaux-Arts. Bloquez d'ores et déjà cette date dans votre agenda! ●

*André Bert, Président*